

Image not found or type unknown



Pensions alimentaire et autres frais

Par **jerome**, le **30/11/2009** à **11:38**

Bonjour,

j'ai deux enfants et suis divorcé depuis 5 ans. Je paye une pension alimentaire pour mes enfants et je participe autant que possible au frais (sport ,santé,vestimentaire , fourniture scolaire ,ex) malheureusement ce mois ci les frais de santé ont été plus importants que d'habitude de ce fait la mère de mes enfants me demande de participer encore au frais je suis un peu court financièrement pour quelques jours ce qui provoque quelques disputes .
Question : peut-on me demander de verser plus que la pension décidée par le juge

Par **LeKingDu51**, le **30/11/2009** à **15:33**

Bonjour,

Vous pouvez payer plus mais vous n'y êtes pas tenu. Vous n'êtes en effet tenu de payer que ce qui a été décidé judiciairement.

Si cette dernière souhaite que vous payiez plus, elle n'aura qu'à faire une demande de réévaluation de votre pension auprès du JAF.

Cdt